



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004

(19-23 et 26 janvier 2004)*

Additif**

* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (19-23 et 26 janvier 2004). Les rapports sur les travaux de la session annuelle (7-11 juin 2004) et de la deuxième session ordinaire (13-17 septembre 2004) seront publiés dans les parties II et III, respectivement. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément No 14* (E/2004/34/Rev.1–E/ICEF/2004/7/Rev.1).

** La publication du présent rapport a été retardée par la tenue de consultations avec le secrétariat du Programme alimentaire mondial, qui coordonne l'établissement de ce document.

1. Le présent rapport, qui constitue un additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004, résume les débats qui ont eu lieu lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que du Programme alimentaire mondial (PAM), tenue les 23 et 26 janvier 2004. Le texte en a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et a été approuvé par les Présidents des trois Conseils d'administration.

I. VIH/sida : initiatives régionales

2. À la suite de la déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP a passé en revue les initiatives internationales et régionales lancées pour combattre le VIH/sida. Les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF, du PAM et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONU sida) ont ensuite informé les participants des actions menées pour combattre la pandémie en Afrique orientale et australe, en appelant l'attention sur les liens existant entre le VIH/sida, la nutrition et la gouvernance.

3. Les délégations ont convenu qu'il était urgent, alors que la menace s'aggravait, de se montrer plus vigilants, d'intervenir plus activement et de mobiliser davantage de fonds. Il fallait que les organismes des Nations Unies unissent leurs efforts et contrôlent les résultats obtenus en se répartissant clairement les tâches. L'un des intervenants a proposé qu'ONU sida soit le principal coordonnateur des actions menées au niveau des pays. Plusieurs intervenants ont demandé que de plus amples informations soient fournies sur les actions concertées des organismes des Nations Unies lors des prochaines réunions conjointes des conseils d'administration. Des délégations ont estimé qu'il fallait que les organismes des Nations Unies collaborent plus étroitement avec les autres groupes.

4. Plusieurs délégations ont craint que la diversité des donateurs et des programmes n'entraîne une dispersion des ressources. Dans un souci d'efficacité, il a été proposé d'adopter comme principe que chaque pays n'ait qu'une seule stratégie nationale en matière de VIH/sida, une seule commission nationale et un seul mécanisme de suivi et d'établissement de rapports. Il a également été proposé de développer la pratique du financement conjoint.

5. Les représentants des organisations se sont dits conscients du risque de dispersion des ressources et ont estimé que celui-ci pouvait être atténué si l'on s'en tenait au principe énoncé ci-dessus. On pouvait utiliser le bilan commun de pays pour procéder à une évaluation conjointe des résultats. Dans la mesure où les gouvernements recevaient la majeure partie des fonds et ressources, il fallait les aider à les acheminer efficacement. Il était indispensable d'accroître la transparence sur tous les fronts.

6. Des propositions ayant été faites en vue d'intégrer la stratégie de lutte contre le VIH/sida élaborée par chaque pays au processus de planification du développement et d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les représentants des organisations ont souligné que les documents, de même que les approches sectorielles et les mécanismes de coordination mis en place

à l'initiative des pays occupaient une place centrale dans les initiatives nationales de lutte contre le VIH/sida.

7. De nombreuses délégations ont souligné l'interdépendance entre VIH/sida, pauvreté, insécurité alimentaire et gouvernance. L'une d'elles a demandé qu'il soit rendu compte, lors d'une future réunion conjointe des conseils d'administration, des actions concertées menées pour renforcer la sécurité alimentaire et, plus précisément, des initiatives lancées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants des organisations ont répondu que les problèmes interdépendants faisaient l'objet d'une attention croissante, que des actions collectives étaient conduites pour promouvoir l'agriculture, notamment l'agriculture écologique et d'autres méthodes de culture, et que la FAO jouait un rôle important, notamment dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et des soins aux orphelins.

8. Des délégations ont estimé qu'on ne pouvait lutter efficacement contre le VIH/sida sans aussi renforcer les capacités locales, donner aux filles et aux femmes les moyens d'agir, promouvoir la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, appuyer les initiatives de santé publique, élargir l'accès aux services sociaux, allier judicieusement prévention, traitement et soins, réduire le prix des médicaments et les distribuer plus largement, assurer une continuité entre l'aide humanitaire et le développement, assurer un financement plus stable et plus prévisible, mobiliser davantage le secteur privé et élargir le champ d'action.

9. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clos le débat en demandant que, lors de la réunion conjointe des conseils d'administration qui se tiendrait l'an prochain, les exposés et les réponses rendent mieux compte de la coordination des actions et des mécanismes d'intervention concertés.

II. Simplification et harmonisation

10. S'exprimant au nom du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de sa propre organisation, la Directrice exécutive adjointe du PAM a résumé les progrès accomplis en termes de simplification et d'harmonisation. Les Présidents pour 2003 du Groupe des programmes et du Groupe de la gestion ont présenté la Note d'orientation sur la programmation concertée et exposé ses liens avec le tableau des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Coordonnateur résident par intérim du Niger a ensuite décrit les données d'expérience acquises au niveau des pays lors de l'établissement des tableaux de résultats, en indiquant les possibilités de programmation concertée.

11. Les participants ont confirmé l'importance que revêtaient la simplification et l'harmonisation pour les partenaires de développement. Il était surtout essentiel d'agir de manière plus efficace et plus rationnelle. Les travaux des organismes des Nations Unies s'inscrivaient dans un programme plus vaste dont la communauté internationale était convenue à Rome début 2003; les mesures de simplification et d'harmonisation seraient abordées lors des prochains débats relatifs à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Les participants ont reconnu que les faits signalés en juin 2003 et lors de la réunion montraient l'importance de la simplification et de l'harmonisation s'agissant de problèmes intersectoriels tels que l'insécurité alimentaire et le VIH/sida. Ils ont également convenu qu'ils mettaient en évidence la complexité de la tâche à accomplir,

puisque'elle devait notamment porter sur les modalités de financement, le regroupement des activités, les services communs et le rôle d'animateur des coordonnateurs résidents et permettre de déterminer si la façon dont les ressources humaines étaient gérées favorisait réellement la collaboration.

12. Les participants ont salué les progrès accomplis mais se sont déclarés impatients d'aller de l'avant. Ils ont reconnu que la tâche entreprise soulevait des questions complexes qui pouvaient même être inquiétantes pour l'avenir. Il fallait instaurer de meilleures relations avec les organismes humanitaires et tenir compte des incidences des travaux sur les institutions spécialisées. Les participants ont souhaité qu'il soit rapidement fait preuve d'imagination pour harmoniser et simplifier les procédures au sens large et demandé à être étroitement associés au processus, par exemple dans le cadre d'échanges d'idées spontanées.

13. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté un document non officiel sur le rôle de la réunion annuelle conjointe, dans lequel étaient abordées les questions de gouvernance soulevées lors de la réunion conjointe de 2003, notamment deux d'entre elles qui portaient sur l'opportunité de faire de la réunion conjointe un organe de prise de décisions ou de conserver la formule actuelle en s'efforçant d'en améliorer l'efficacité. Les suggestions faites en vue de retenir cette dernière option ont bénéficié d'un large appui. Les Présidents des trois Conseils d'administration, qui se retrouveraient à la fin de la session pour planifier la prochaine réunion conjointe, s'emploieraient à y donner suite. Les opinions ont été plus partagées s'agissant de la suggestion plus radicale visant à donner un pouvoir de décision à la réunion conjointe : certaines délégations y ont vu une étape logique dans l'évolution de la gouvernance; d'autres ont estimé que cela n'améliorerait pas l'efficacité du mécanisme existant. D'aucuns ont relevé que la question était déjà à l'étude: au paragraphe 28 de sa résolution 2003/3, en date du 11 juillet 2003, relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social avait demandé à ce que soit établi un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration et leur impact sur les débats de la session du Conseil économique et social consacrés aux activités opérationnelles et qu'y soient incluses les recommandations qui conviennent. Les participants ont souhaité qu'un document sur les questions en jeu et les différentes options possibles soit établi sans tarder pour que les membres des Conseils d'administration puissent l'examiner lors de discussions informelles, de préférence courant mars 2004.

III. Le système de coordonnateurs résidents

Le centre d'évaluation des coordonnateurs résidents

14. Après les déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté le centre d'évaluation, puis deux coordonnateurs résidents qui avaient été évalués au moyen de la nouvelle procédure ont fait part de leur expérience.

15. Des délégations ont mis en doute l'intérêt qu'il y avait à faire appel à des volontaires pour les évaluer, en particulier dans le cadre d'une comparaison entre l'ancien et le nouveau système. Elles souhaitaient que les candidats aux postes de

coordonnateur et représentant résident soient sélectionnés parmi un éventail aussi large que possible et ont mis en doute la pertinence de la liste des candidats présélectionnés, soulignant qu'il était nécessaire de veiller à l'équilibre des effectifs des deux sexes, d'assurer un accompagnement personnalisé et de suivre des plans d'apprentissage. Elles ont posé des questions au sujet de la représentation des pays en développement ainsi que des procédures de présélection et d'évaluation des progrès. Elles ont estimé que les représentants spéciaux du Secrétaire général qui travaillaient en collaboration avec les coordonnateurs résidents devraient être évalués selon une procédure analogue.

16. Des intervenants ont demandé si la complexité croissante du rôle des représentants résidents, coordonnateurs résidents et coordonnateurs pour les questions de sécurité allait dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et si la procédure d'évaluation ne grevait pas le temps et le budget alloués aux activités de fond.

17. Les représentants des organisations ont précisé que tous les candidats seraient désormais soumis à une évaluation qui porterait essentiellement sur leurs compétences et sur des questions de fond. La procédure d'évaluation – jugée impartiale et équilibrée du point de vue de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes par ceux qui y avaient été soumis – s'étalait sur trois jours. Les institutions qui proposaient des candidats prenaient à leur charge le coût de l'opération, ce qui garantissait que seuls les candidats les plus aptes soient proposés.

18. La Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a décrit la nouvelle procédure suivie pour faire une première sélection des candidats et les former, ajoutant que les études déjà réalisées facilitaient la comparaison des anciennes et des nouvelles procédures d'évaluation. Elle a précisé que le personnel employé par l'entreprise qui réalisait les évaluations venait d'horizons très divers et de nombreux pays différents.

Vidéoconférence avec l'équipe de pays du Lesotho

19. Les membres de l'équipe de pays du Lesotho, présentée par le représentant résident/coordonnateur résident dans ce pays, ont exposé comment le réseau de coordonnateurs contribuait au bilan commun de pays, ainsi qu'à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et en quoi ils contribuaient à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

20. Les intervenants ont reconnu que la mise en place du réseau de représentants et coordonnateurs résidents commençait à donner des résultats tangibles, mais que la diminution des ressources allouées au Lesotho, même pour les programmes de lutte contre le VIH/sida, rendait impossible l'élargissement des activités. D'aucuns ont proposé que le financement des activités destinées à renforcer le réseau soit assuré soit de façon collective par les organismes des Nations Unies soit à titre individuel par les pays. Ils ont souligné que les représentants ou coordonnateurs résidents devaient allier des qualités personnelles à une bonne connaissance des questions de fond. Ils ont souligné qu'en période de crise et après les crises, les organismes des Nations Unies devaient coordonner leurs activités et non se faire concurrence.

Observations finales de l'Administrateur du PNUD

21. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'à l'avenir, les coordonnateurs et représentants résidents participeraient aux évaluations des membres des équipes de pays, avec l'aide de leurs directeurs régionaux. Il a noté qu'il faudrait trouver davantage de candidats ayant l'expérience des activités humanitaires pour pourvoir les postes de coordinateur et représentant résident. Il a pris acte des suggestions formulées par les délégations pour accroître le financement, rappelé l'existence du nouveau fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer le réseau des coordonnateurs résidents et indiqué que le montant des ressources de base était en hausse. Il fallait que les organismes des Nations Unies ne se dispersent pas en fragmentant leurs activités, mais que leur présence dans les pays soit adaptée aux besoins et pertinente; ils devaient travailler en permanence en collaboration étroite avec les donateurs et les gouvernements pour que leur action reste utile.

IV. Sécurité

22. À la suite des remarques liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice générale de l'UNICEF, s'exprimant au nom du PNUD, du FNUAP, de sa propre organisation et de l'UNICEF, a fait un exposé sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

23. Des délégations ont appelé de leurs vœux un renforcement des mesures prises à tous les niveaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel, souhaitant notamment que les missions des Nations Unies bénéficient d'un appui local accru, que tous les attentats fassent l'objet d'une enquête et que les coupables soient sanctionnés. Elles ont souligné qu'il appartenait aux gouvernements des pays hôtes de traduire en justice les auteurs de menaces ou d'attentats. Des délégations ont demandé si le manque de coopération des gouvernements des pays hôtes tenait à un manque de capacité ou à un manque de volonté. Elles ont posé des questions sur les mesures adoptées pour redonner confiance en l'Organisation des Nations Unies. Des délégations ont souhaité savoir comment il était possible d'assurer une collaboration entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies.

24. Des délégations ont demandé si le coût des mesures de sécurité était couvert par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et si les dépenses de fonctionnement liées à la sécurité avaient une incidence sur les coûts d'exécution des activités d'aide au développement. Faisant observer que les dépenses afférentes à la sécurité ne devaient pas constituer une ponction excessive sur les ressources ordinaires, les intervenants ont demandé quelles ressources les divers fonds et programmes des Nations Unies allouaient à la sécurité. Des délégations ont demandé des informations sur les critères d'évaluation des risques et si les mesures de sécurité étaient différentes dans les pays classés à haut risque et à faible risque. Une délégation a posé une question au sujet de la recommandation relative aux locaux communs des Nations Unies.

25. Des délégations ont souligné que l'obtention de résultats concrets et tangibles dans les pays pourrait contribuer à améliorer les conditions de sécurité sur place. Elles ont souligné la nécessité de rassembler des informations et d'analyser les risques de façon fiable. Certaines délégations se sont félicitées de ce que

l'Organisation des Nations Unies ait chargé un comité d'enquête sur les attentats terroristes à la bombe perpétrés à Bagdad et ont souligné qu'il importait de procéder de même à chaque fois que le personnel des Nations Unies était pris pour cible.

26. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu qu'elle estimait que l'Organisation des Nations Unies devait restaurer un « espace » humanitaire dans lequel une certaine sécurité serait assurée parce que les membres du personnel des organismes des Nations Unies seraient considérés comme des pourvoyeurs neutres et impartiaux de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. Elle a convenu que la coopération avec les ONG revêtait une importance essentielle. S'agissant du budget de la sécurité, elle a indiqué que, sur les 53 millions de dollars alloués en 2002-2003 au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, quelque 12 millions étaient imputés sur le budget ordinaire et que le reste était financé par les budgets des autres organismes. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les fonds alloués au Bureau se montaient à 86 millions de dollars, dont 15 millions étaient imputés sur le budget ordinaire. Elle a ajouté que les mesures de sécurité entraînaient des dépenses à la fois ponctuelles et renouvelables. Pour ce qui était des locaux communs, elle a expliqué que la politique n'avait pas changé et qu'il avait été recommandé que les mesures de sécurité à adopter soient examinées au cas par cas.

27. Elle a indiqué que c'était au Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité qu'il incombait au premier chef de déterminer la phase du plan de sécurité à appliquer dans chaque pays. Le représentant du Coordonnateur a précisé qu'au niveau des pays, c'était le représentant habilité et son équipe qui déterminaient la phase du plan de sécurité à partir d'une analyse des risques et menaces. En outre, les phases 3, 4 et 5 du plan de sécurité ne pouvaient être annoncées qu'avec l'approbation du Secrétaire général.
